

LETTRE DE MISSION

(les cinq lettres de mission adressées à chaque membre sont identiques)



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA
RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

La Ministre

Paris, le - 8 JAN. 2019

Monsieur le Président,

Le 19 novembre dernier, le Premier ministre a présenté la stratégie nationale « Bienvenue en France », qui permettra de renforcer l'attractivité de notre enseignement supérieur vis-à-vis des étudiants internationaux et de porter à 500 000 d'ici 2027 le nombre de ceux que nous accueillons dans les universités et les écoles françaises.

Atteindre cet objectif ambitieux exige en premier lieu d'améliorer les conditions d'accueil proposées aux étudiants qui choisissent la France : malgré les réels progrès réalisés au cours des dernières années, force est en effet de constater qu'elles ne sont pas à la hauteur des standards internationaux dans le domaine.

Trop souvent, les étudiants internationaux qui arrivent en France sont encore livrés à eux-mêmes, en particulier lorsqu'ils doivent réaliser les différentes démarches administratives et surmonter tous les obstacles matériels inhérents à l'installation, pour quelques mois ou quelques années, dans un autre pays. L'accès au logement des étudiants internationaux pose ainsi par exemple des difficultés particulières, qui ne sont pour l'heure que peu ou pas prises en compte.

Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'un certain nombre de ces étudiants internationaux se trouvent, à leur arrivée en France, dans une situation particulièrement précaire et ne peuvent pour l'heure bénéficier que d'un nombre limité de bourses délivrées par le Gouvernement ou par les établissements.

La France a, depuis des années, la chance d'accueillir chaque année des milliers d'étudiants venus de pays avec lesquelles elle entretient une relation singulière – tout particulièrement au Maghreb ou en Afrique francophone. Le Gouvernement souhaite non seulement protéger cette relation, mais également la renforcer et c'est la raison pour laquelle a été prévu un doublement des bourses et exonérations délivrées par nos postes diplomatiques, qui bénéficiera prioritairement aux étudiants venus de cette partie du monde.

Mais réaffirmer la place particulière de notre partenariat avec l'Afrique francophone ne doit en aucun cas nous conduire à renoncer à attirer des étudiants venus de pays qui, aujourd'hui, ne font pas assez le choix de la France, qu'il s'agisse de l'Afrique anglophone, de la Chine et de l'ensemble des pays asiatiques, de l'Australie, des États-Unis ou du Canada, pour ne donner que quelques exemples.

Monsieur Pierre-Paul ZALIO
Président ENS Paris-Saclay

.../...

24 rue Descartes – 75231 Paris cedex 05 - Tél. : 01 55 55 90 90

C'est la raison pour laquelle, alors même que le nombre d'étudiants en mobilité dans le monde va doubler d'ici 2025, nous devons veiller à réussir cette transition en affirmant une véritable culture de l'accueil à l'échelle de notre enseignement supérieur, afin de consolider nos partenariats historiques tout en permettant aux universités et écoles françaises de rayonner dans des pays où elles n'ont, pour l'heure, qu'une audience limitée.

C'est tout l'objet de la stratégie « Bienvenue en France », qui reposera notamment sur la définition des 10 engagements-clefs que nous prendrons vis-à-vis de chacun des étudiants internationaux que nous accueillerons à compter de la rentrée 2019.

Ces engagements, qui ont vocation à être très concrets, couvriront un très large spectre allant des procédures de délivrance des visas et titres de séjour à la place des enseignements en langue étrangère, en passant par les conditions d'accès au logement, notamment via les CROUS, ou par la mise en place systématique d'un référent unique et personnalisé pour tout étudiant international.

Sur la base de ce socle commun, qui jouera le rôle de référence nationale, il appartiendra naturellement à chaque université et à chaque école d'affirmer la stratégie d'attractivité qui est la sienne.

Parce qu'ils nous obligeront collectivement, le Premier ministre a souhaité que ces 10 engagements-clefs puissent être définis à l'issue d'une phase de concertation avec l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur. Sur cette base, les établissements pourront bénéficier, dès la fin du premier trimestre 2019, du fonds d'amorçage « Bienvenue en France », doté de 10 millions d'euros, afin de mettre en œuvre ces engagements.

Durant ce temps de concertation, il importe également que nous puissions nous assurer que les établissements disposent des marges de manœuvre nécessaires, en particulier sur le plan réglementaire, afin de mettre en place leur stratégie d'attractivité – notamment s'agissant des bourses et des exonérations de frais différenciés qu'ils entendent mettre en place. Le 10 décembre dernier, j'ai demandé à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur d'identifier précisément leurs besoins, afin le cas échéant d'augmenter le plafond réglementaire actuellement en vigueur limitant le volume d'exonérations de frais d'inscription à 10% des étudiants inscrits, hors boursiers. Il importe que cette phase de concertation permette de procéder aux éventuels ajustements nécessaires.

De même, il me paraît essentiel que vous puissiez, dans le dialogue avec les universités et les écoles, formuler toutes les recommandations qui vous apparaîtraient utiles afin de faciliter la mise en place des nouvelles bourses d'établissement dans le cadre de la stratégie « Bienvenue en France ».

Je souhaite en effet qu'à l'occasion de ce temps de dialogue, nous puissions nous assurer que les différentes mesures prévues par la stratégie « Bienvenue en France » permettent de garantir et de renforcer l'ouverture effective de l'enseignement supérieur français à tout étudiant international, qu'il soit ou non amené, compte tenu de sa situation particulière, à acquitter des frais d'inscription différenciés.

Il va de soi que la mise en place de ces frais, annoncée par le Premier ministre, n'a pas vocation à être remise en cause dans son principe comme dans son calendrier : c'est elle qui nous donnera les moyens d'une amélioration durable des conditions d'accueil des étudiants internationaux. Il importe en revanche que toutes les dispositions utiles aient été prévues, afin d'assurer son entrée en vigueur dans de bonnes conditions.

...

21 rue Descartes – 75231 Paris cedex 05 - Tél. : 01 55 55 90 90

Il importe ainsi d'être particulièrement attentif à la situation des étudiants internationaux d'ores et déjà inscrits dans notre enseignement supérieur, qui doivent être pleinement sécurisés : comme j'ai eu l'occasion de l'indiquer à plusieurs reprises, ils ne devront en aucun cas être concernés par la mise en place des frais différenciés.

Il est également nécessaire de prendre pleinement en compte la place singulière des doctorants. D'ores et déjà, le Gouvernement a prévu que leurs frais d'inscription différenciés puissent être pris en charge directement par les financements sur projet qui permettent leur recrutement. Les règlements financiers des agences, et notamment de l'ANR, vont être modifiés en ce sens dans les prochaines semaines. Je souhaite que vous puissiez vous assurer que ces dispositions permettront de garantir le rayonnement effectif des études doctorales, notamment dans le champ des sciences humaines et sociales, et que vous puissiez me faire toute proposition complémentaire qui permettrait de l'accroître.

Afin que chacun puisse s'exprimer dans le cadre de cette concertation que je souhaite la plus large possible, j'ai tenu à en confier la coordination à un groupe de cinq personnalités. Vous avez accepté d'en être membre et je vous en remercie très chaleureusement.

Il appartiendra au groupe que vous formez de définir, en toute autonomie, la méthode de travail qu'il entend adopter et d'arrêter la liste des parties prenantes avec laquelle il souhaite échanger. Chacun devra pouvoir être entendu durant ce temps de dialogue, particulièrement nécessaire sur un tel sujet.

Pour mener à bien vos travaux, vous pourrez vous appuyer autant que nécessaire sur les services du ministère, et notamment sur la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle. Vous aurez également accès à l'ensemble des informations et données dont vous pourriez avoir besoin ainsi qu'aux avant-projets de textes réglementaires formalisant la mise en place des frais différenciés, qui vous seront communiqués dans les tout prochains jours.

Je souhaite que vous puissiez me remettre vos conclusions d'ici la mi-février, afin de permettre une mise en place effective dès le mois de mars du fonds d'amorçage « Bienvenue en France », qui soutiendra l'amélioration des conditions d'accueil dès la rentrée 2019.

Afin de faciliter l'organisation de vos travaux dans des délais que je sais contraints, le volet de la stratégie nationale d'attractivité qui porte sur la projection des établissements français à l'international n'a pas vocation à être abordé, à ce stade, dans le cadre du temps de concertation que vous coordonnerez.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma meilleure considération.



Frédérique VIDAL